
Objet : CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ – PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET D'EXPLOITATION THERMIQUE DE LA PISCINE ESPACE AQUASUD – AVENANT N°5

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle des fêtes de Montescot, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	14		Pour :	13
En exercice :	14	Vote :	Contre :	0
Présents :	11		Abstention :	0

Présents : Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Jean-André MAGDALOU, René MONTALAT, Jean ROMEO, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Thierry DEL POSO.

Absents excusés ayant donné procuration : Marie-Ange DESTAVILLE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Christophe MANAS donne pouvoir à Aline COGEZ

Secrétaire de séance : Myriam DARDENNE

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre de la mise en place d'un contrat de performance énergétique et d'exploitation thermique de la piscine Espace Aquasud de Saint-Cyprien, le marché de fourniture de gaz a été attribué à l'entreprise DALKIA (référence 20211237M) par délibération n°2021-12/69B et notifié en date du 20/12/2021, pour une durée de 8 ans à compter du 01/01/2022.

Ce contrat comprenait l'exécution des prestations de maintenance et d'exploitation de l'ensemble des installations thermiques et de traitements d'eau de la piscine, il regroupe les prestations suivantes :

- **P1 Energie :**
 - Fourniture de combustible nécessaire à la production de chauffage et d'ECS
 - Fourniture d'électricité
 - Gestion de l'eau (PFI)
- **P2 Maintenance :** Prestations de conduite, maintenance, entretien et suivi des installations de génie climatique et de traitement d'eau
- **P3 Garantie Totale :** Prestations de gros entretien et garantie totale des installations de génie climatique et de traitement de l'eau
- **Travaux :** Prestations de réalisation des travaux d'améliorations énergétiques pour l'ensemble dessites.

Montant initial du marché :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant global HT : 1 459 250,72 €

Il se décompose comme suit :

Montants P1, P2 et P3 sur la durée totale du marché : 896 108,75 €

- Montant des travaux obligatoires sur la durée totale du marché : 507 924,88 €
- Montant des travaux d'amélioration énergétiques retenus : 55 217,09 €

Montant global TTC : 1 751 100,86 €

Dans le respect des dispositions de l'article R2194-2 du code de la commande publique, à compter du 24 août 2026 le titulaire intègre à son périmètre d'intervention les prestations de nettoyage et de conduite technique de l'espace piscine décrites ci-après. Ces prestations sont devenues nécessaires et sont complémentaires de celles déjà assurées par le titulaire du marché.

Ces prestations sont dues du lundi au dimanche inclus, exclusivement durant les semaines d'ouverture au public de l'installation (hors périodes de fermeture technique ou annuelle) :

- Nettoyage des plages avec autolaveuse fournie par Aber Propreté.
- Nettoyage manuel des bordures avec déplacement des objets par roulement.
- Utilisation d'une alternance de produits dégraissant-désinfectant / détartrant-désinfectant.
- Remise en état par zone des sols et rebords entartés.
- Nettoyage des lignes d'eau par roulement.
- Nettoyage manuel des plongeurs - sauna etc...
- Analyse des 2 bassins - matériel fourni par Dalkia.
- Conduite des installations par DALKIA (hors période de fermeture)

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public en ce qui concerne les montants P1, P2 et P3 sur la durée totale du marché :

Montant de l'acte modificatif :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 125 280,59 €
- Montant TTC : 150 336,71 €
- % d'écart introduit par l'acte modificatif : 8.59 %

Récapitulatif des modifications apportées au marché :

	Date de notification de l'acte	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.	% d'écart introduit par l'acte
Marché initial	20/12/2021	1 459 250,72	291 850,14	1 751 100,86	-
Acte Modificatif n°01	-	1 181,98 €	236,40	1 418,38	0,08
Acte Modificatif n°02	-	93 558,65 €	18 711,73	112 270,38	6,41
Acte Modificatif n°03	-	67 015,08 €	13 403,02	80 418,10	4,59
Acte Modificatif n°04	-	172 817,70 €	34 563,54	207 381,24	11,84
Acte Modificatif n°05	-	125 280,59 €	25 056,12	150 336,71	8,59
Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre	-	1 919 104,72	383 820,94	2 302 925,66	31,51

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 919 104,72 €
- Montant TTC : 2 302 925,66 €

EN CONSÉQUENCE LE BUREAU APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

✚ **APPROUVE** l'avenant présenté ;

✚ **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces utiles au règlement de ce dossier ;

✚ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du conseil de communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

